

E 6346

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 22 juin 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 22 juin 2011

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Recommandation de la Commission au Conseil afin d'autoriser
l'ouverture de négociations en vue d'un accord-cadre entre l'Union
européenne et l'Australie

*Ce document est disponible auprès du secrétariat
de la commission des affaires européennes*